

COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N° 212.

MERCREDI.

8 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 6 décembre.

CONGRÈS NATIONAL. — Comité général du 4 décembre.

M. Devaux a donné lecture du rapport de la section centrale sur diverses questions relatives à la constitution.

- 1^{re} QUESTION. — *Y aura-t-il deux chambres ?*
- 2^e — *Par qui sera nommé le sénat ?*
- 3^e — *La dignité de sénateur sera-t-elle héréditaire, conférée à vie ou à terme ?*
- 4^e — *Quel sera le nombre de sénateurs ?*
- 5^e — *Quel cens faudra-t-il payer pour être sénateur ?*
- 6^e — *À quel âge pourra-t-on être sénateur ?*
- 7^e — *Les sénateurs recevront-ils un traitement ou une indemnité ?*

Opinion de la section centrale.

D'après les motifs exposés dans les sections, la section centrale s'est prononcée à la majorité de 15 voix contre 6 pour la création de deux chambres, dont l'une portera le nom de chambre élective, l'autre celui de sénat.

Cette question décidée, une grande divergence d'opinions et de longues discussions se sont élevées sur les principales bases de la composition du sénat. On a posé une série de questions, à peu près dans l'ordre que je viens de suivre dans l'analyse de l'opinion des sections séparées. Elles ont été discutées et mises aux voix une à une. Mais chacune d'elles ayant, pour ainsi dire, été décidée par une majorité différente et composée d'autres éléments, il en est résulté que l'ensemble n'a plus représenté l'opinion d'aucune majorité, et que la section centrale s'est vue dans la nécessité de recommencer ses délibérations sur nouveaux frais pour tâcher d'arriver à un système qui représentât l'opinion d'un plus grand nombre de ses membres. Je n'oserais dire qu'elle y ait réussi; sur chacune des questions principales, la majorité a été beaucoup plus faible que la première fois, elle n'a été que d'une seule voix. Toutefois, messieurs, nous avons cru devoir vous communiquer les conclusions auxquelles la section centrale est ainsi arrivée. Nous avons pensé que le meilleur moyen de lever les difficultés de cette délibération était de vous réunir d'abord en comité général; de cette manière cette partie de notre constitution subira, comme les lois anglaises, l'épreuve de deux lectures et d'une double discussion, des opinions divergentes auront le temps de se comprendre et de se concilier; et avant qu'on adopte définitivement l'un ou l'autre système, une discussion préparatoire en aura fait connaître toutes les conséquences et les détails. Par ce moyen le congrès évitera peut-être le danger d'adopter un système dont chaque partie serait votée par une majorité composée d'éléments différens et dont l'ensemble ne conviendrait plus à personne et serait peut-être repoussé par l'assemblée entière.

Voici, MM., la solution que la majorité de la section centrale a donnée aux questions sur lesquelles vous avez à délibérer :

Par qui seront nommés les sénateurs ?

Par le chef de l'état sur une liste triple présentée par une certaine classe d'électeurs. Cette opinion a été adoptée par 10 voix et repoussée par 9.

Il a été ultérieurement décidé par 9 voix contre 8 que cette classe d'électeurs se composerait de tous ceux qui paient un cens quadruple de celui des électeurs qui nomment les membres de l'autre chambre.

Le nombre des sénateurs sera-t-il limité ?

Dix voix se sont prononcées pour que le nombre fût limité; neuf se sont opposées à toute limitation.

Les sénateurs seront-ils nommés à vie ou à terme ?

Dix voix contre neuf ont voulu la nomination à vie.

La minorité qui a voté pour la nomination à terme, a bien senti combien il serait bizarre que notre sénat ne fût pas même nommé à vie. Mais elle a pensé qu'une fois qu'on avait adopté la nomination sur présentation faite par des électeurs privilégiés, et la limitation du nombre, il ne restait plus d'autre ressource contre le danger d'un sénat ainsi composé que de l'affaiblir par tous les moyens.

Quel sera le nombre des sénateurs ?

Le minimum sera de 40, le maximum de 100.

En laissant une grande latitude entre le minimum et le maximum, la majorité a voulu parer aux inconvénients de la limitation du nombre, signalés par la minorité.

L'assentiment du sénat sera-t-il indispensable à toute loi ? En d'autres termes : Le sénat aura-t-il le veto absolu ou le veto suspensif ?

Douze voix contre cinq ont adopté le veto simplement suspensif.

La majorité a voulu par là remédier aux dangers de la lutte des deux chambres.

Quel sera le cens requis pour les sénateurs ?

Il a été décidé que ce cens serait de 1000 florins.

L'assemblée décide que ce rapport sera imprimé et distribué.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si ce rapport fera l'objet d'une discussion préparatoire en comité général, avant toute discussion publique.

Un député s'élève fortement contre le procédé qui consisterait à discuter d'abord à huis-clos pour amortir la discussion publique et la rendre ainsi illusoire; c'est préparer en secret une majorité compacte et placer la minorité en présence du public avec la certitude d'une défaite.

Un député, membre du bureau, soutient que la question qu'on soulevé est décidée par l'adoption de la proposition de M. Devaux, d'après laquelle l'assemblée devait, sections réunies, entendre le rapport et procéder ensuite à une discussion préparatoire, toujours en comité général. Il ne reste plus, dit-il, qu'à fixer le jour de la discussion préparatoire.

La deuxième opinion a prévalu; l'assemblée a fixé à mardi la discussion préparatoire arrêtée dans la séance précédente.

— Le gouvernement provisoire se dispose à envoyer des agents diplomatiques pour le représenter officiellement à Londres et à Paris.

— Lord Ponsonby, beau-frère de lord Grey, qui a été chargé d'une mission au Brésil, va remplacer à Bruxelles M. Carwright, envoyé d'Angleterre auprès du congrès belge. (L'Union Belge.)

— Voici l'allocution prononcée samedi dernier, par M. Surlet de Chokier, sur la tombe de nos braves, Place des Martyrs.

« Ombres magnanimes des guerriers morts en combattant pour la liberté, recevez les hommages de la patrie reconnaissante. Le souvenir de votre dévouement se perpétuera à jamais; il arrivera de génération en génération dans le cœur des Belges, et sera plus durable que le monument que nous élevons aujourd'hui à votre gloire. L'histoire transmettra vos noms et vos actions à la postérité la plus reculée, qui aura peine à croire à l'héroïque résistance que vous avez opposée à l'ennemi, forcé par votre intrépidité à une honteuse retraite. Eh ! comment pourrait-elle en douter ? »

« Ombres des braves qui ont versé leur sang pour conquérir et assurer nos libertés ! tournez vos regards vers notre chère patrie; allumez dans le cœur de nos jeunes défenseurs le feu sacré de l'amour de la gloire, et que, marchant sur vos traces, ils consolident par leur courage et leurs vertus ce que vous avez si glorieusement commencé ! »

— Nous croyons rendre service au public, et faire plaisir aux membres du gouvernement provisoire, qui nous ont paru vouloir s'assurer un passeport à l'immortalité, de donner la traduction des mots latins gravés pour les morts. A les lire on croirait qu'ils sont pour les vivants.

Les voici :

Jug. batar. excus. A. Gendebien, S. van de Weyer, com. Fel. de Mérode, Ch. (ce qui veut dire Chalos, en Français) Rogier, E. B. V. D. L. d'Hoogvorst, Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlindennin Belgio gubernantibus, E. L. Surlet, de Chokier général. comit. praeses monum. ad perpet. mem. martyr. libert. publica gratitud. consecrati prim. lapid. prosuit (lisez posuit) die IV DEC. MDCCCXXX.

curante Isid. PLAISANT sec. pub. adm. gen.

Sur le revers en exergue.

dulce et decorum pro patria mori.

Voici la traduction :

Après avoir secouru le joug des Hollandais, sous le gouvernement en Belgique de MM. Gendebien, van de Weyer, comte F. de Mérode, C. Rogier, E. B. V. D. L. d'Hoogvorst, Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, E. L. Surlet de Chokier, président de l'assemblée générale, a posé la première pierre d'un monument consacré par la reconnaissance publique à la mémoire éternelle des martyrs de la liberté.

Par les soins de M. Isidore PLAISANT, administrateur de la sûreté publique.

Personne n'est oublié, excepté le peuple; les morts, le congrès, ont chacun leur petite place sur le petit monument de la petite vanité de nos gouvernans, qui ont presque oublié qu'ils sont provisoires.

Nous aurions cru que dans cette circonstance solennelle, d'autres soins les auraient occupés. (Émancipation.)

— A l'issue de la cérémonie funèbre d'aujourd'hui une médaille a été distribuée.

— Beaucoup de personnes ont remarqué au service funèbre, non sans indignation, un général hollandais. On nous assure que c'est le général Goethals. A-t-il voulu insulter aux mânes des victimes que nous voulions honorer ?

EXTERIEUR.

HOLLANDE.

— M. Vanderlooy, membre du congrès national et capitaine de la garde urbaine de la ville d'Alost, a versé aujourd'hui au bureau de la commission centrale chargée de recevoir les dons offerts par la bienfaisance publique en faveur des blessés, une somme de 184 fr. 75, produit d'une collecte faite dans l'église de Saint-Martin à Alost, pendant le service funèbre célébré pour le repos des braves morts pour l'indépendance. Faisant avec celle de 6,500 fr., précédemment versée en faveur des blessés pendant nos glorieuses journées; ensemble, 6,684 francs 75.

— Les Hollandais évacuent la citadelle d'Anvers. Ils emportent jusqu'au plomb des gouttières.

— M. van de Weyer est parti ou doit partir aujourd'hui pour l'Angleterre, chargé, assure-t-on, d'une mission diplomatique de la plus haute importance.

— M. le lieutenant-colonel Buzen, commandant supérieur de la forteresse de Mons, vient d'être nommé gouverneur militaire du grand-duché de Luxembourg.

— Sir Ch. Bagot ambassadeur anglais à la Haye, est rappelé par sa cour.

— Des Hollandais viennent de faire une nouvelle incursion sur la frontière province d'Anvers; n'ayant pu exercer d'autres ravages, ils se sont bornés à enlever des chevaux, des volailles, des comestibles et quelques autres denrées, il paraît qu'ils ont faim, ce qui étonne c'est que nos troupes ne s'opposent à de semblables actes.

— On fortifie Hasselt et Tongres.

— Le lieutenant-général van Geen a adressé au gouverneur civil de Breda, en date du 16 novembre, une lettre dans laquelle il se plaint de l'assistance que les habitants du plat pays du Brabant septentrional ont accordée en deux occasions aux insurgés, et de la désertion fréquente des miliciens. Il dit que sa résolution est immuable de punir tout acte d'infidélité et de trahison, et que les maisons des habitants qui auront d'une manière quelconque favorisé les insurgés, seront incendiées jusqu'aux fondemens, et leurs propriétaires emmenés comme prisonniers.

— Depuis quelque temps on se demandait ce qu'était devenu le général Ghygné; nous apprenons aujourd'hui qu'il est à La Haye et l'on ajoute qu'il est malheureusement atteint d'amaigrissement mentale; ceci explique le motif de sa présence au milieu de nos ennemis. On assure qu'un des parens du général est parti pour le ramener en Belgique. (Le Belge.)

— Les journaux de Bruxelles publient la lettre suivante :

« Monsieur, je vous prie d'insérer dans le prochain numéro de votre journal que, n'ayant eu en vue que le bien de mon pays en prenant une part active à notre glorieuse révolution, je déclare abandonner au profit des pauvres de cette ville tout traitement qui sera alloué pour les fonctions que je serai appelé à remplir, aussi longtemps que le pouvoir exécutif restera entre les mains de mes collègues

Bruxelles, le 4 décembre 1830.

« Le membre du gouvernement provisoire de la Belgique, chargé de remplir les fonctions de gouverneur ad intérim de la province du Brabant méridional, F. DE COPPIN. »

Anvers, 4 décembre.

(Correspondance particulière.)

On attend avec impatience le retour de MM. Ellerman et Cartwright de la Haye, pour avoir une décision à l'égard de nos navires. Des bruits de réunion de la Belgique à la France circulaient aujourd'hui en Bourse, et semblaient y prendre de la consistance. Un de nos navires qui se trouve en rade de Flessingue par la non-exécution de l'armistice, s'est renversé et a eu de très-grandes avaries. Encore une suite de la mauvaise foi des Hollandais.

— On écrit d'Anvers, le 5 décembre :

Rien d'officiel de Flessingue. Les vents sont contraires. Un nouveau bâtiment pilote est parti ce matin de nos bassins pour aller prendre des lananeurs près de Flessingue. Plusieurs vaisseaux marchands les attendent pour partir. Le transport du matériel de la citadelle continue. Deux canonnières hollandaises sont venues renforcer l'escadre; on pense que c'est pour faciliter l'embarquement du matériel.

Bourse d'Anvers, du 4 novembre. Les effets publics n'ont pas varié. En changes les affaires sont moins mortes et il y aurait plus si les valeurs ne manquaient pas, surtout à terme. En marchandises il s'est traité 350 balles café St-Domingue, de 21 1/2 à 22 1/2 cents, 550 balles café Brésil de 21 1/2 à 22 1/2 cents, et 50 balles café Chérifon, à 23 1/2 cents, cons. et 100 sacs sucre Siam blanc à 17 1/2.

— On va organiser dans la garde civique d'Ypres une compagnie volontaire d'artillerie d'élite. Elle fera le service ordinaire comme les autres compagnies, mais en cas de besoin elle se mettrait sous les ordres du commandant militaire. On ferait bien ce nous semble d'imiter dans les autres villes l'exemple que l'on veut nous donner à Ypres.

— Nous apprenons d'une manière positive qu'un traité d'alliance offensive et défensive, entre la France et l'Angleterre, a été signé à Londres, le 24 du mois dernier, et qu'il est ratifié par le roi des Français. Les deux puissances prennent la Belgique sous leur protection; avec de tels auxiliaires, les déclarations de guerre, de quelque part qu'elles viennent, ne doivent plus nous effrayer. (J. des Flandres.)

On lit ce qui suit dans une lettre particulière de La Haye :

« Le baron de Wesenberg était sur le point de partir pour Londres il y a huit jours, lorsque l'arrivée d'un secrétaire de la légation, venu en courrier de Vienne, fit contremander son départ, qui a finalement eu lieu cette nuit. Il paraît positif que ses instructions sont pour une intervention armée ou pour la guerre. Quoi qu'en disent certains journaux, la marche de deux armées russes est certaine. L'une est cette même armée qui revient victorieuse de Turquie. Il est positif que le général Diebitsch a prolongé son séjour à Berlin afin d'être en mesure de prendre le commandement en chef des armées russe et prussienne. »

— Une autre lettre de La Haye porte :

« La seconde chambre des états-généraux, après la discussion du projet de loi relatif à la milice de 1831, prendra un congé de deux mois.

« Par ordre du roi, les généraux de Beylant, Aberson et Wautier sont traduits devant la haute cour militaire, à raison de leur conduite pendant les événements de Bruxelles. »

FRANCE. — Paris, 3 décembre.

— L'arrestation de M. de Fourmont est un événement d'une grande importance : elle prouve que les carlistes, qu'on croyait soumettre à force de concessions, sont loin de renoncer aux intrigues et aux menées pour exciter la guerre civile. Quoiqu'il ne soit que capitaine, M. de Fourmont est un des personnages importants du parti. Lors de l'insurrection de la Vendée en 1815, il joua un rôle qui le fit distinguer par M. de Bourmont, à cette époque, on le vit plusieurs fois déguisé en marchand de sardines, traverser les lignes des généraux Lamarque et Travot pour aller servir l'insurrection.

N'ayant aucune connaissance militaire, cet officier ne put être placé, au moment de la restauration, que dans un emploi administratif; mais, dans ce poste subalterne, il jouissait d'un pouvoir qui porta plus d'une fois ombrage à ses chefs : il possédait entièrement la confiance de M. de Bourmont, qui, lorsqu'il devint ministre, le prit pour son secrétaire particulier. Au moment de la campagne d'Alger, il devint le secrétaire de M. de Polignac, chargé par intérim du portefeuille de la guerre.

M. de Fourmont n'avait pas cessé d'être capitaine d'habillement au 3^e régiment de la garde, et ce titre avait laissé à sa disposition une grande quantité d'armes lors du licenciement de ce corps. Il est d'ailleurs sous le rapport de la fortune, dans une position à ne point faire regarder son entreprise comme un coup de tête excitée par l'ambition, car il jouit d'un revenu de 8 à 10 mille francs provenant de terres qu'il possède dans la Vendée.

On ordonne par le décret du 29 novembre dernier pourvoit à la réorganisation du corps des vétérans. Il sera formé dans chaque département une compagnie de vétérans de l'armée. Il pourra être formé d'autres compagnies dans les départements où le nombre d'anciens militaires donnera le moyen de les compléter. Chaque compagnie sera composée de la manière suivante : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 fourrier, 4 sergens, 8 caporaux, 2 tambours, 134 vétérans, 2 enfans de troupe. Force de la compagnie, officiers compris, 156.

— On parle d'un mémoire de M. Ouvrard sur la crise financière et commerciale; l'auteur y résout, dit-on, ce singulier problème : Procurer au Trésor tous les fonds qui peuvent lui être nécessaires, sans accroissement d'impôt et sans un emprunt.

— Le 31 novembre il est arrivé six mille hommes de troupes françaises à Rocroy. Chaque jour il en arrive dans toutes les villes et villages de la frontière. Ces troupes sont pleines d'enthousiasme.

— Dans un ouvrage récemment publié, on a calculé que la somme totale des frais faits par l'ancien gouvernement pour l'achat de feuilles périodiques s'est élevée à 4,075,439 fr. Voici quelques détails produits à l'appui de cette assertion :

La Foudre a coûté 35,000 fr. d'achat et 14,000 fr. de frais de procès; la Gazette de France a coûté plus de 391,638 fr.; les 11 1/2 du Drapeau-Blanc ont coûté 239,635 fr.; l'Oriflamme a coûté 426,714 fr.; les 8 1/2 de la Quotidienne ont coûté 446,793 fr., le Journal des campagnes a coûté 463,500 fr.; les Lettres champenoises ont coûté 11,034 fr.; le Défenseur a coûté 74,500 fr.; la France chrétienne a été achetée 20,000 fr.; le Bulletin des chambres a été vendu 7,000 fr.; le Mercure royal 12,00 fr.; Tablettes universelles 384,033.

— Un phénomène qui peut donner beaucoup à penser aux médecins, a eu lieu à Marseille, le 25 novembre, à la séance du microscope solaire; le petit poisson qui depuis un mois sert aux expériences de la circulation du sang, avait fait la veille une chute très-grave, hier, à la grande surprise de l'expérimentateur, ainsi qu'à celle d'une nombreuse société, lorsqu'il fut placé au foyer de l'instrument, le sang parut circuler avec sa rapidité ordinaire, mais entièrement privé de sa couleur, il était blanc (singulier effet de la peur) du reste l'animal conservait toute sa vivacité.

— Un patriote auquel, au moment de la curée des places, on offrait une préfecture importante, la refusa à cause de l'énormité du traitement. « Cinq ou six mille francs par an, écrivit-il à cette occasion, doivent suffire à un préfet. Je ne connais qu'un homme en France qui mérite un traitement de 25,000 fr. : c'est Lafayette. »

— Des nouvelles venues de Rome aujourd'hui ont appris au mi-

ministère des affaires étrangères que le pape était à la dernière extrémité. Le prochain courrier apportera selon toute vraisemblance la nouvelle de la mort de sa sainteté.

— On a remarqué aujourd'hui que la compagnie de grenadiers de la deuxième légion de la garde nationale qui est venue relever le poste de l'Hôtel-de-Ville marchait le sac et la capote roulée sur le dos. Au premier coup d'œil; on croyait voir un peloton de la vieille garde.

— Voulant célébrer l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, le quatrième bataillon de la deuxième légion qui fournissait les postes du Palais-Royal aujourd'hui, s'y est rendu à l'heure de la garde, tambour et musique en tête, ayant le drapeau, auquel on avait joint un oriflamme aux trois couleurs, sur lequel on lisait : *Sous notre roi citoyen, nous reverrions Austerlitz.* Le roi, prévenu de l'arrivée du bataillon, est venu féliciter messieurs les gardes nationaux de l'heureuse idée qu'ils avaient eue. La foule rassemblée dans la cour d'honneur du palais et dans les galeries environnantes, a fait éclater le plus vif enthousiasme. Les cris vive Philippe! vive le roi citoyen! ont accompagné Sa Majesté jusque dans ses appartemens.

La séance de la chambre des députés du 2 décembre est occupée par le rapport de M. Augustin Perrier sur le projet de loi ayant pour objet un traitement aux ministres du culte israélite; puis par M. Barthe qui fait un rapport sur les crieurs publics et afficheurs.

JOURNAUX FRANÇAIS.

La France veut la paix, mais la France ne craint pas la guerre! C'est le mot d'ordre donné par le gouvernement à la nation. Tous les cœurs y répondent!

Des explications qu'on entendra sans doute au dehors, et des déclarations énergiques auxquelles tout le monde applaudira à l'intérieur, voilà ce qu'on attendait! Le ministère a rempli cette attente: il doit faire plus encore.

Les paroles prononcées par les deux ministres de la guerre et des finances ne demandent pas de longs commentaires. Elles ont le mérite de la clarté; c'est l'éloquence de la bonne foi et du courage; c'est la pensée nationale tout entière.

Les cris de *vive le roi! vive la liberté!* partis à la fois des bancs de la chambre et des tribunes, attestent que la France est prête à soutenir ce langage. Dans huit jours, tout le pays aura répété ce cri d'honneur. Qu'on ne nous force pas à le faire répéter aussi par tous les échos de l'Europe!

Nous avons dit notre pensée sur le fonds commun; quant aux levées, elles seront proportionnées aux besoins des circonstances. Une armée nationale s'organise, et sera suivie, s'il le faut, d'une nation armée. Les enrôlemens volontaires sont plus nombreux qu'on ne l'avait prévu. A Paris seulement, il y en a eu treize cents depuis sept jours. Le ministère de la marine rivalise avec celui de la guerre; un armement considérable est préparé à Toulon.

On n'attendait que le signal; le gouvernement vient de le donner. Le mois qui s'ouvre réparera les trois qui viennent de s'écouler. Jour par jour, tenons registre de tous les progrès, de tous les efforts. Les armes, l'argent, le zèle, les dévoûmens, rien ne manquera.

Commençons par le premier des sacrifices, celui de nos passions privées, de nos opinions personnelles. Qu'il n'y ait plus qu'une passion dans tous les cœurs, celle de l'indépendance nationale. L'esprit de discorde serait un crime aujourd'hui, car ce serait l'espoir de l'ennemi. Qu'il ne voie en France qu'une pensée, une volonté, un peuple! Bonaparte fut invincible tant que la France fut en lui, tant qu'il fut notre symbole et qu'il eut notre foi! La France aujourd'hui est dans le drapeau de notre révolution, de nos victoires, de notre liberté, de notre roi! C'est à ce drapeau qu'on ferait la guerre; c'est ce drapeau qui a des satisfactions à demander; c'est lui qu'il faut suivre! Cela trompe moins qu'un homme! La France s'était enveloppée silencieusement, il y a quinze années, dans ses derniers lambeaux. Qu'elle le déroule aujourd'hui; qu'elle l'étende sur l'Europe. Il se cachait dans des chaumières; il reparaitra sur des palais!

La France veut la paix. Apportez la guerre chez nous, vous remporterez chez vous la liberté!

(*Le Temps.*)

ANGLETERRE. — Londres, 1 décembre.

Les journaux de Paris de lundi sont encore à la guerre, mais plutôt pour la défense que pour l'agression. Cependant, il ne faut pas croire que le gouvernement français attendra que ses ennemis l'attaquent sur ses propres frontières. Le premier mouvement d'une armée soit russe, autrichienne ou prussienne vers la France sera le signal de la marche d'une armée française. Les Français ont trop d'expérience pour laisser leur territoire cerné par un cordon sanitaire. Nous ne pensons pas que les alliés avanceront un pas vers la France, puisqu'ils doivent sentir qu'un pareil mouvement doit être considéré par nous comme dirigé contre la Grande-Bretagne; car si nous permettions que l'opinion publique pût être écrasée en France, ou même en Belgique, par les baïonnettes étrangères, c'en serait bientôt fait de l'opinion publique en Angleterre. Tout en nous livrant ainsi à des spéculations sur ce qui sera le résultat probable des événemens, nous jugeons de notre devoir d'annoncer, sur la meilleure autorité, que la bonne intelligence qui maintenant existe entre les grandes puissances de l'Europe, donne l'assurance du maintien de la paix.

(*Courrier.*)

— Les journaux anglais du 29 consacrent plusieurs colonnes à la situation alarmante des provinces. Des bandes de paysans armés continuent à parcourir les champs, ravageant les fermes et brisant les machines. Dans le Northampton, l'effigie de sir Robert Gunning,

membre de la chambre des communes, a été suspendue à une espèce de potence ambulante, promenée à travers les rues, et brûlée sur la place publique. Dans le comté de Kent, Wrotham, quatre à cinq cents paysans ont envahi la demeure du révérend recteur Moore, en criant : Du pain ou du sang! M. Moore a été forcé de leur donner de l'argent. A Salisbury, comté de Wiltshire, une bande de cinq cents individus s'est portée sur l'habitation de M. Jonh Benets, et a attenté à ses jours. Heureusement la force armée est arrivée à temps pour l'arracher aux mains de ces forcenés. Mais un combat sanglant s'est engagé entre la troupe et la populace; M. Benets a été dangereusement blessé; le commandant de la force armée l'a été également: pourtant la bande s'est dispersée à travers les champs, après avoir laissé une foule de prisonniers entre les mains de la justice. Les prisons de Winchester sont pleines; on est obligé de confiner les prisonniers nouveaux dans des barraques.

— On lit dans le *Courrier* :

« Les journaux allemands nous parlent d'une armée russe qui se réunit sur les frontières, au nombre de 200,000 hommes. La France, de son côté, ne reste pas inactive. Une armée considérable est prête à entrer en campagne, et au premier mouvement d'hostilité contre la Belgique, des masses de patriotes français se précipiteront sur l'Italie et envahiront l'Autriche. Nous ne croyons pas que l'empereur de Russie et ses alliés veuillent tenter une semblable chance de guerre. Sans doute le commandant de l'armée russe (le comte Diebitsch) est un guerrier distingué; il a déployé une grande habileté dans les dernières campagnes contre les Turcs: mais il n'est pas un seul capitaine de la vieille armée française qui ne remportât la victoire sur le général russe. »

— Le *Times*, qui semblait regretter l'exclusion des Nassau du trône de la Belgique, aborde aujourd'hui la question avec franchise. Nous le félicitons du sacrifice qu'il fait aux principes.

Le *Courrier* voit déjà les Français au sein de l'Italie, et sous les murs de Vienne; il espère que les rois y regarderont à deux fois avant de sonner le tocsin.

Le *Globe* seul fait remarquer que les armemens de la Russie ne peuvent s'expliquer que par l'intention de l'empereur de porter la guerre en Belgique ou en France.

— Les baïonnettes et les platines ont été retirées des fusils dans les dépôts d'armes de la milice.

La yeomanry a été appelée dans plusieurs endroits pour s'enrôler dans la cavalerie; elle n'a répondu nulle part à cet appel, bien qu'on ait offert à chaque soldat sept schellings de paie par jour.

Dans la paroisse de l'a-wast, près de Bastel, comté de Sussex, le peuple a ordonné au collecteur des contributions de ne point porter l'argent hors de la paroisse.

— La maison du duc de Wellington à Strathfieldsay, est gardée par deux cents hommes.

— Le cri universel du peuple de la campagne est : A bas les dîmes ! les taxes ! Les fermiers et les commerçans sont de moitié dans ce cri populaire.

BAVIÈRE.

Des nouvelles de Munich annoncent que le maréchal de Wrède doit avoir le commandement d'un corps d'armée qui se réunira aux Prussiens pour venir au secours de Luxembourg. On suppose que les Français s'opposeront à la marche des Allemands, ce qui donnera lieu de crier contre la prétention des Français.

L'Autriche et la Russie ont conclu une alliance offensive et défensive pour s'opposer de toutes leurs forces aux progrès de ce qu'elles appellent la révolution démocratique. Elles sont convenues d'afficher beaucoup de bienveillance pour la France, mais de guetter le moment où l'on pourrait l'attaquer avec quelque apparence de bon droit. M. de Metternich, qui, lors de la guerre contre la Turquie, disait à qui voulait l'entendre, que la Russie était hors d'état de mettre une grande armée en campagne, se glorifie maintenant de son alliance avec cette puissance, qui lui paraît un géant.

La Prusse, étant intimement liée à la Russie, ne peut suivre un système politique diamétralement opposé, mais elle veut rétablir sa popularité en Allemagne et endormir la France; en cela elle agit comme les deux autres puissances. On fera donc bien de ne pas se fier aux belles protestations de la sainte-alliance. M. de Nesselrode et M. de Metternich sont parfaitement d'accord. Bref, le fin mot de la politique actuelle est de vouloir tromper la révolution française en faisant semblant de la reconnaître.

SUISSE.

Nous avons annoncé les mouvemens qui ont éclaté dans plusieurs cantons. Voici plus de détails sur ce sujet.

Turgovie. Il y a eu de nouveau, le 18 novembre, une assemblée populaire à Weinfeld; mais au lieu d'un ou deux députés par cercle, qui avaient été invités à s'y rencontrer, 3,000 citoyens s'y trouvaient rassemblés. Rédigées par M. Bernhauser, des directions aux électeurs et aux élus qui vont être appelés à faire partie du nouveau grand conseil, ont été discutées et adoptées, pour être répandues dans tout le canton.

— Un décret du gouvernement, affiché le 20 à Lugano, exile du canton divers Italiens et Piémontais réfugiés, dont il contient les noms. « Ce décret, dit l'*Observateur*, a révolté les âmes généreuses. Lors même que la force des circonstances aurait obligé le conseil-d'état à éloigner de cette terre hospitalière le peu d'étrangers qui se sont réfugiés chez nous, et à les priver d'un asile dont ils s'étaient

montrés dignes en respectant nos lois et en souriant au retour de notre bonheur, il aurait au moins dû respecter l'infortune, et en même temps ne pas rendre notre honte trop publique. »

— *Bâle*, 24 novembre. Les mouvemens insurrectionnels sont loin d'être apaisés dans le ci-devant arrondissement de Porentruy (Haut-Rhin), maintenant réuni à la Suisse. Le pavillon tricolore français y a été arboré récemment encore, dans le voisinage même du chef-lieu, en dépit de la sévérité déployée par les autorités bernoises. La gendarmerie a fait ce qu'on appelle son devoir, c'est-à-dire tiré sur les rassemblemens, blessé et arrêté un grand nombre d'individus. Mais ce déploiement de force n'a eu aucun succès.

— *Frontières du canton de Berne*, 26 novembre. Le calme est loin d'être rétabli : chaque nuit des menaces ou des injures sont placardées, des coups de feu sont tirés jusque dans les rues, des drapeaux tricolores sont arborés sur des édifices dans tout le pays.

Du 25 novembre.

La révolution de Zurich peut être considérée comme accomplie. Au départ du courrier d'hier, le chef-lieu allait être investi par une multitude immense d'hommes sans armes, mais organisés et dirigés par quelques chefs réunis de différens points du canton pour appuyer la demande d'une réforme radicale de la constitution de 1814. Jusque là tout paraissait devoir se passer d'une manière pacifique. Les insurgés annonçaient la résolution de se renfermer dans le rôle de pétitionnaires en s'interdisant toute mesure violente. Toutefois, du canon avait été braqué sur les remparts de la ville, et une garde urbaine s'était spontanément formée pour protéger au besoin les autorités. Une proclamation du bourgmestre et du conseil d'état recommandait à tous les citoyens du canton d'attendre avec calme et confiance les changemens constitutionnels que le grand conseil est chargé de préparer. Les habitans des campagnes qui se défient à tort ou à raison du libéralisme des législateurs que le gouvernement leur a donnés d'office, semblent décidés, malgré les protestations du bourgmestre, à surveiller eux-mêmes les travaux de cette assemblée constituante. Ils forment les neuf-dixièmes de la population du canton.

La Thurgovie, l'Argovie, Saint-Gall et Lucerne sont eux-mêmes à la veille d'une révolution. Le drapeau tricolore helvétique (rouge, vert et jaune) a déjà été arboré dans plusieurs communes de la haute et de la basse Argovie. Les Argoviens, qui se croient joués par leur gouvernement, paraissent prêts à s'insurger comme les Zurichois. Quant à Berne, tout occupée à contenir l'esprit du mécontentement qui s'y manifeste de toutes parts, elle accélérerait le mouvement intérieur dont elle est elle-même menacée, en disposant de ses milices pour maintenir l'oligarchie dans d'autres états de la Suisse. La réforme constitutionnelle compte même déjà quelques partisans déclarés dans le sein de nos deux conseils.

Dans le même temps où le peuple du canton de Zurich se levait en masse pour reconquérir ses droits envahis par une aristocratie marchande, les habitans du canton de Thurgovie venaient créer, d'un commun accord, une assemblée législative extraordinaire et une commission temporaire de gouvernement, dont les pouvoirs doivent durer jusqu'à la mise en activité de la nouvelle constitution. Le patriarcat étant heureusement inconnu dans la Thurgovie, les réformes n'y rencontreront point d'obstacle.

On assure que plusieurs gouvernemens cantonaux, notamment celui de Fribourg, ont organisé une milice secrète composée d'hommes dévoués, destinée à agir dans le cas d'une insurrection. Elle a ses chefs, ses signes de ralliement, et des ordres éventuels pour dissiper par la force les rassemblemens suspects.

Toutes les nouvelles reçues de Berne annoncent qu'il y règne une redoutable effervescence. Les *politiques* du conseil sentent la nécessité de céder à l'orage qui s'approche. L'avoyer Fischer est à la tête de ce parti. La *Nouvelle Gazette suisse*, rédigée par le conseiller de Muralt, parle de scènes tumultueuses qui se renouvellent à Berne toutes les nuits, malgré toute la vigilance de la police militaire. Il s'est établi une correspondance plus intime et plus active que jamais entre notre gouvernement et celui de Berne. Leur position est à peu près la même. Ils céderont ou succomberont à la fois.

Une lettre contient les détails les plus curieux sur le mouvement de Zurich et sur l'assemblée de 12,000 paysans tenue à Ulster, le 22 novembre, pour demander la révision de la constitution, et surtout de plus égales répartitions de la représentation au profit des habitans de la campagne. La pétition qui fut résolue dans cette réunion repose sur les bases que voici : 1° La souveraineté du peuple, et par suite la révision de la constitution connue, demandée par la grande majorité des habitans; 2° la sanction du peuple aux changemens résultant de cette révision; 3° une proportion de 2/3 en faveur des campagnes dans la représentation; 4° une élection directe des 5/6 de cette représentation; 5° la réduction de la durée des fonctions à 3 ans; 6° l'éligibilité sans condition de fortune; 7° la suppression de la police électorale.

L'assemblée en outre s'est occupée de la suppression des maîtrises, des

impôts du timbre et des boissons, de la durée du service militaire, du droit des paroisses pour élire leurs pasteurs, de l'établissement d'un impôt foncier.

Dans une assemblée du grand conseil, tenue à la suite de ce mouvement, il a été résolu qu'il serait fait droit aux demandes, et qu'une commission ferait son rapport à ce sujet.

RUSSIE.

Le *cholera-morbus* continue toujours ses ravages à Moscou. Le 15 novembre, 118 individus en ont été atteints; 68 étaient convalescens et 62 sont morts.

Dans la journée du 19 novembre, le *cholera-morbus* n'a attaqué à Moscou que 73 personnes, le nombre des guérisons a été de 59, et celui des décès de 46; restait au 30 octobre 1,235 malades, dont 122 offraient beaucoup de chances de guérison. Dans la journée du 20 novembre, 76 personnes ont été atteintes de la maladie; il y a eu 49 guérisons, dont 397 donnaient de grandes espérances de guérison.

— Deux des commandans des corps russes mis récemment sur pied, ont quitté le 20 novembre Pétersbourg, pour se rendre près de leurs corps; ce sont le général Weismar, chef de la seconde division de dragons, et le général Krentz, qui commande le cinquième corps de cavalerie de réserve.

TURQUIE. — *De la frontière de la Serbie*, 14 novembre.

En Serbie les choses prennent une bonne tournure; le prince Milosch travaille sans relâche à améliorer l'administration, et à introduire de grandes réformes dans le système des impôts. Le prince Milosch ayant été déclaré par la Porte-Ottomane souverain héréditaire de la Serbie, cet événement est très heureux pour le pays; car maintenant il ne sera plus en butte aux exactions que se permettent toujours les princes qui ne sont investis du gouvernement d'un état que pour un temps illimité ou à vie.

Marché de Namur du 4 décembre 1830.

	Fl.	C ^{ts} .	C ^{es} .
Froment-roux, la rasière	10	75	39
Seigle.	0	00	00
Avoine	2	32	02
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	81	43

ANNONCES.

Messageries de la Belgique

643.

DE DEVIS ET COMPAGNIE,
HOTEL DE HOLLANDE, A NAMUR,
A dater du 3 décembre 1830.

Les départsaurent lieu à dix heures et demie du matin pour Bruxelles; on y arrivera à six heures du soir, pour correspondre avec toutes les villes du royaume et l'étranger.

646. Deux très-belles maisons à louer, situées rue de Bruxelles, à Namur, portant le n° 107, bis.

Ces deux belles maisons se composent de plusieurs places au rez-de-chaussée et à l'étage, avec greniers, caves, remises et écuries. Les locataires pourront entrer en jouissance de suite.

Elles appartiennent à M. Bauwens-de Cesve.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette location, à M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

648. Jeudi, 9 décembre, à une heure, et le lendemain, pour compte d'un absent, M. Capelle-Michaux vendra un très-beau mobilier détaillé en l'affiche, apposée aux coins des rues de la ville de Namur.

641.

A VENDRE.

Pour 1200 francs, une couple de jennes chevaux de l'âge de trois à quatre ans, poil bai et à tous crins, sans défauts; propres à la voiture; étant bien appareillés.

S'adresser pour les voir à Saint-Héribert, commune de Floreffe à deux lieues de Namur.

651. Maison avec écurie et remise, rue du Président, N° 335, à Namur, à louer présentement.

S'adresser à M. Bodart-Michaux, N° 894, à Namur.

652. L. Schellinx, raffineur de sel à Huy, informe le public qu'il a dans ses magasins une forte quantité de sel raffiné, propre à saler les cochons (et sel très-léger.)

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureaux, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.